Critère de séléction M2

Par **Amy03**, le **22/03/2014** à **17:58**

Bonjour !

Je suis actuellement en L2, et, même si je sais bien que j'ai encore le temps, je me suis penchée sur le type de master que je souhaite faire. Comme j'ai dans l'idée d'intégrer l'ENM, je souhaite faire un très bon master droit privé, et même si je ne sais pas exactement lequel, je pense aller voir du côté d'Assas ou la Sorbonne.

J'ai la chance d'avoir un bon dossier du point de vue des notes, de ce côté ça devrait passer; seulement, de nombreuses personne m'ont dit pour le Master, comme pour l'ENM, les notes ne faisaient vraiment pas tout, et qu'ils s'intéressaient beaucoup à la personnalité, et surtout les activités extra-universitaire (stages, vie associative, etc...).

Je ne me suis pas vraiment investie dans une association jusque là, principalement parce que je me suis consacrée aux études à proprement parler, et que c'est par conséquent ultra-chronophage. Mais est-ce que ça peut me desservir ? Se peut-il que du coup je passe pour quelqu'un trop "bête de travail", et pas assez ouverte sur l'extérieur, les autres, etc...? Il y a une association dont je ferais volontiers partie, mais encore une fois, ça prend du temps, donc il faudrait aussi que ça vaille le coup, à côté du fait que ça me plairait...

Quelqu'un à une idée sur le sujet ?

Merci beaucoup d'avance à ceux qui prendront le temps de répondre pour partager leur expérience !

Amy

Par **Newjurist**, le **22/03/2014** à **19:51**

Bonsoir Amy,

Il faut effectivement pour un accès à un Master 2 sélectif de très bonnes notes, chose que tu sembles avoir. Chaque directeur de Master 2 a sa façon de faire pour sélectionner les différents dossiers. Normalement le schéma classique est de regarder les notes (mentions + notes de matières traitées, nécessaires au Master 2 en question), puis la capacité de parler Anglais (fluent, note TOEIC), puis les stages + les activités extra scolaires (les stages sont très importants aussi). Donc si tu peux, fais des stages avant le Master 2.

Par **bulle**, le **23/03/2014** à **08:12**

Bonjour,

Je ne suis pas d'accord pour l'anglais, cela est valable pour les M2 type droit des affaires mais pour les M2 droit civil ou carrières judiciaires, l'anglais ne sert à rien.

Vous impliquer dans une association, pourquoi pas, mais il serait mieux d'essayer d'avoir des stages dans le domaine juridique ou encore travailler l'été par exemple (même domaine hors juridique). En L2, cela me parait suffisant.

Par **Newjurist**, le **23/03/2014** à **13:02**

Bonjour,

Pouvez vous m'expliquer en quoi l'anglais ne sert à rien pour ces masters? Je suis curieux !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés